

Année 2018-2019
Le diplôme national du brevet

Le diplôme national du brevet évalue les connaissances et les compétences acquises à la fin du collège. Il fait une large part au contrôle continu, comporte une épreuve orale et deux épreuves écrites à la fin de la troisième.

La réussite du collégien au DNB atteste de sa maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

[En savoir plus sur le nouveau brevet](#)

1. L'évaluation du socle commun représente 400 points.

La maîtrise de chacune des huit composantes du socle commun est appréciée lors du conseil de classe du 3^{ème} trimestre de la classe de 3^{ème} :

- Maîtrise insuffisante (10 points)
- Maîtrise fragile (25 points)
- Maîtrise satisfaisante (40 points)
- Très bonne maîtrise (50 points)

Remarque : A partir du 2^{ème} trimestre un bilan intermédiaire sera joint au bulletin afin que chaque élève puisse avoir une photographie du pourcentage d'acquisition des 8 composantes du socle.

2. Les épreuves écrites représentent 300 points

- Une épreuve portant sur les programmes de mathématiques (2 heures) soit un total de 100 points.
- Une épreuve portant sur les programmes de sciences expérimentales et de technologie (1 heure) soit un total de 50 points.
- Une épreuve portant sur les programmes de français (3h) soit un total de 100 points.
- Une épreuve portant sur les programmes d'histoire-géographie-enseignement moral et civique (2h) soit un total de 50 points.

3. L'épreuve orale représente 100 points

- Cette épreuve orale a une durée de 15 minutes (5 minutes d'exposé et 10 minutes d'entretien).
- L'élève présente un projet interdisciplinaire qu'il a conduit dans le cadre des enseignements pratiques interdisciplinaires (EPI), des parcours d'éducation artistique et culturelle, Avenir et citoyen ou d'histoire des arts.
- L'évaluation du travail fait et des connaissances acquises dans le cadre du projet vaut pour 50 points.
- La présentation et la qualité de l'expression orale vaut pour 50 points.

Remarque : En janvier, un document précisant toutes les modalités sera donné à chaque élève afin qu'il puisse préparer en amont cette épreuve.

4. Les enseignements de compléments

Des points supplémentaires sont accordés aux candidats ayant suivi un enseignement de complément (LATIN) selon le niveau qu'ils ont acquis à la fin du cycle 4 au regard des objectifs d'apprentissage de cet enseignement :

- 10 points si les objectifs d'apprentissage du cycle sont atteints
- 20 points si les objectifs d'apprentissage du cycle sont dépassés

5. Obtention du DNB

L'élève est reçu s'il cumule 400 points sur les 800.

Il obtient la mention :

- **assez bien** s'il cumule plus de 480 points.
- **bien** s'il cumule plus de 560 points.
- **très bien** s'il cumule plus de 640 points.

L'obtention d'une mention bien ou très bien permet à un élève boursier d'obtenir une bourse au mérite en 2nde.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32928>